



**Vote en plénière du 23 novembre 2010**

**Lettre conjointe aux députés européens**  
16 Novembre 2010

## **"Information" des patients : refuser la publicité grand public pour les médicaments de prescription**

Madame la députée, Monsieur le député,

Le 23 novembre 2010, vous allez vous prononcer sur les propositions controversées de la Commission européenne relatives à l'"information" des patients.

**Pour faire des choix éclairés, les patients ont besoin d'informations comparatives indépendantes.** Malgré les nombreux amendements adoptés en Commission ENVI du Parlement européen le 28 septembre 2010, **l'objectif des propositions de la Commission européenne reste le même : lever l'interdiction de certaines formes de publicité auprès du public pour les médicaments de prescription** (lire notre analyse conjointe des rapports adoptés en Commission ENVI en accès libre [ici](#) (3 pages)).

En termes de communication sur leurs produits, les firmes pharmaceutiques sont à la fois juges et parties. En raison de ce conflit d'intérêts, la publicité auprès du grand public pour les médicaments de prescription ne pourra en aucun cas être l'information dont les patients ont besoin.

**Il y a mieux à faire que de la publicité directe auprès du public.** Le cadre réglementaire européen actuel est clair et permet déjà aux firmes pharmaceutiques de mettre à disposition les informations officielles, en particulier via les notices et plus généralement l'ensemble des éléments du conditionnement des médicaments. Chacun peut constater chaque jour qu'il reste aux firmes beaucoup de progrès à faire dans ce domaine.

En Commission ENVI, les députés européens ont amélioré les propositions initiales de la Commission européenne en refusant de cautionner plusieurs formes de publicité déguisée, et en proposant le contrôle des communications grand public des firmes pharmaceutiques sur leurs médicaments de prescription par les autorités de santé des États membres.

Cependant, accepter que les firmes communiquent auprès du grand public sur le remboursement, le prix, les changements du conditionnement, l'impact sur l'environnement, les "questions fréquentes" quant aux produits qu'elles commercialisent, etc. revient à légaliser la publicité de rappel, une pratique marketing dont l'objectif est de faire mémoriser le nom commercial d'un médicament au grand public en multipliant les communications sur ce médicament (a).

**Les changements de la législation proposés constituent une régression en termes de protection de la santé publique. Ils vont peser sur les systèmes de santé européens en générant une bureaucratie supplémentaire coûteuse, et une augmentation des dépenses** (en particulier, gestion des effets indésirables de médicaments dont les patients n'ont pas forcément besoin).

**Refuser la publicité grand public pour les médicaments de prescription rend service aux patients.** Dans le contexte économique délicat actuel, les ressources publiques doivent être consacrées à l'amélioration de la transparence des autorités sanitaires afin de leur permettre de remplir une de leurs missions essentielles : la fourniture au public d'informations fiables, indépendantes, et comparatives -, plutôt qu'au financement d'un système de contrôle coûteux et inefficace des communications des firmes pharmaceutiques sur leurs produits (b).

En 2002, le Parlement européen avait massivement rejeté la levée de l'interdiction de la publicité grand public pour les médicaments de prescription (494 voix contre 42). **Compte tenu du risque sanitaire et des surcoûts engendrés, la publicité grand public par les firmes pharmaceutiques, même déguisée en "information", doit rester interdite lorsqu'il s'agit de médicaments de prescription.**

**Ce 23 novembre 2010 en séance plénière, nous vous donc demandons de rejeter en bloc ces propositions afin de protéger la santé publique.**

**Association Internationale de la Mutualité (AIM)  
Health Action International (HAI) Europe  
L'International Society of Drug Bulletins (ISDB)  
Le Collectif Europe et Médicament (MiEF)**

**Contacts:**

katrina@haieurope.org  
president@isdbweb.org ; secretary@isdbweb.org  
pierrechirac@aol.com

a- L'expérience des États-Unis montre que la publicité grand public pour les médicaments de prescription est très rentable pour les firmes, et désastreuse pour la santé publique et les comptes de la santé. Et l'expérience des publicités de rappel au Canada montre qu'elles augmentent la demande des patients pour des médicaments dont ils n'ont pas forcément besoin ou devaient éviter en raison d'interactions médicamenteuses avec leurs traitements habituels.

b- Comment croire que les autorités de santé pourront sérieusement contrôler tous les documents et tous les sites en permanence ? Et alors que des amendes de plusieurs milliards de dollars ne suffisent pas à dissuader les firmes pharmaceutiques d'enfreindre la réglementation en matière de publicité, comment croire que les autorités réussiront à imposer des sanctions suffisamment dissuasives ?

**Pour plus de détails**, cliquez sur les liens suivants :

- [Notre analyse conjointe des propositions initiales de la Commission européenne \(mars 2009\)](http://www.prescrire.org/Docu/Archive/docus/Fr_LegalProposalsInfoPatient_JointPaper_March2009.pdf)  
([http://www.prescrire.org/Docu/Archive/docus/Fr\\_LegalProposalsInfoPatient\\_JointPaper\\_March2009.pdf](http://www.prescrire.org/Docu/Archive/docus/Fr_LegalProposalsInfoPatient_JointPaper_March2009.pdf))
- [Communiqué de presse conjoint de 29 organisations "Direct-to-consumer communication by pharmaceutical companies? Europeans deserve better" \(mars 2010\)](http://www.isdbweb.org/documents/uploads/vecchi/press_release/PressReleaseInfo_20100315Imp.pdf)  
([www.isdbweb.org/documents/uploads/vecchi/press\\_release/PressReleaseInfo\\_20100315Imp.pdf](http://www.isdbweb.org/documents/uploads/vecchi/press_release/PressReleaseInfo_20100315Imp.pdf))
- [Nos 11 propositions concrètes pour améliorer l'accès des citoyens européens à de l'information-santé indépendante et comparative \(mars 2010\)](http://www.prescrire.org/Docu/DOCSEUROPE/11ProposalstoImproveCitizensAccessInfo.pdf) ([www.prescrire.org/Docu/DOCSEUROPE/11ProposalstoImproveCitizensAccessInfo.pdf](http://www.prescrire.org/Docu/DOCSEUROPE/11ProposalstoImproveCitizensAccessInfo.pdf))
- [Notre analyse conjointe des rapports adoptés en Commission ENVI le 28 septembre 2010 \(octobre 2010\)](http://www.prescrire.org/Docu/DOCSEUROPE/Fr_ENVI_Analyse.pdf)  
([http://www.prescrire.org/Docu/DOCSEUROPE/Fr\\_ENVI\\_Analyse.pdf](http://www.prescrire.org/Docu/DOCSEUROPE/Fr_ENVI_Analyse.pdf))